

**DÉCLARATION  
LIMINAIRE**



**www.fnte.cgt.fr**

## CSA-M du 09 avril 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le contexte international de ces derniers mois dans lequel se tient aujourd'hui ce premier CSA Ministériel de l'année est d'une extrême violence.

L'escalade guerrière dans de nombreux endroits du globe laisse craindre un embrasement et la généralisation de conflits armés comme ceux engagés en Ukraine depuis plus de 3 ans et en Palestine à la suite de l'attentat du 7 octobre 2023.

La **CGT**, organisation pacifiste, milite en faveur d'une paix durable et pour que ces conflits se résolvent diplomatiquement, c'est-à-dire non pas aux conditions des agresseurs mais dans le respect du droit international.

Car aujourd'hui, on ne compte plus les appels à cesser le feu de chefs d'état, des condamnations d'agresseur pour crime de guerre, crime contre l'humanité sans qu'ils ne cessent pour autant leur offensive voire leur génocide pour certains.

La récente réélection de Donald TRUMP à la tête des États-Unis n'est en rien rassurante au regard des premières mesures prises depuis son arrivée à la Maison-Blanche, notamment celles liées au frais de douane, aux annexions de certains pays comme le Groenland. Les annonces sur le retrait des États-Unis de l'OTAN, ou encore les crédits en matière de défense pour atteindre les 5% du PIB suscitent de vives réactions.

Les récentes annonces des présidents européens à réfléchir à une coalition au sein de l'Europe pour s'opposer aux dictats des USA font leur chemin. Nombre d'entre eux prévoient d'augmenter leur budget militaire afin d'atteindre les 800 milliards d'euros nécessaires aux pays européens pour assurer une sécurité collective.

Nous sommes donc dans un rapport mélien, il faut montrer les muscles pour se faire entendre, respecter, ou peser sur les négociations. C'est donc la loi du plus fort qui dicte les règles en prônant à nouveau le quoi qu'il en coûte, sauf que cette fois ci, on ne parle pas de masque pour sortir d'une situation sanitaire mais d'armes pour entrer dans une logique guerrière.

La LPM 2024-2030 prévoit une hausse des budgets militaires, elle risque d'être élargie pour répondre aux injonctions de surarmement, perspective alléchante pour les industriels de ce secteur.

Il est évoqué le recours à l'économie de guerre et notamment la possibilité de réquisitionner des entreprises industrielles pour fabriquer du matériel de guerre.

La **CGT** milite pour une défense nationale souveraine se dotant de moyens nécessaires à la réalisation des missions régaliennes telles que la protection du pays et de la population. Dans ce cadre, la **CGT** revendique la création d'un pôle public national de défense.

Comme souvent dans ce genre de situation, le social est relégué au second plan, voire n'a pas lieu d'exister, comme en témoignent les déclarations de dirigeants politiques.

C'est le cas sur les retraites au moment où le gouvernement ouvre des négociations sur la toujours très contestée réforme des retraites de 2023. Pour certains, discuter en ce moment des retraites est hors sol au vu des besoins en matière de défense. Ces propos tenus sur le sujet des retraites peuvent être déclinés à tout sujet social, à l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Quoi qu'il en soit, ce conclave a très vite montré ces limites. La **CGT** a décidé de quitter ce faux semblant de concertation lorsque le premier ministre a annoncé ne pas vouloir revenir sur l'âge légal de départ à 64 ans.

Comme pour l'agenda social, les instances de représentativité, les groupes de travail n'ont de sens que s'il est possible d'améliorer le sort des personnels par des mesures sociales concrètes et non pas simplement à occuper notre emploi du temps.

Ce conclave se réunit dans un paysage politique instable suite à la censure du gouvernement en décembre dernier, au vote du budget 2025 en début d'année et à une majorité toujours fragilisée.

Tout en maintenant 1 jour de carence, le gouvernement BAYROU a renoncé à l'étendre à 3 jours, puis malgré l'opposition des organisations syndicales, la nouvelle indemnisation du congé maladie ordinaire est mise en œuvre depuis le 1er mars dernier avec pour tous les agents publics le passage à 90% de l'indemnisation.

Cette diminution a des conséquences sur les autres éléments de rémunération comme l'IFSE, la prime de rendement, la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) entre autres...

Les agents subissent une nouvelle dégradation de leur rémunération, comme en 2024 c'est encore une année blanche qui s'annonce avec la poursuite du gel du point d'indice, la reconduction du non-versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, la persistance d'inégalités salariales.

Les politiques d'action sociales interministérielles et ministérielles sont également placées sous le joug de l'austérité budgétaire, ne permettant plus de fonctionner correctement et d'assumer les missions qui leur sont dévolues et là encore toujours aux dépens des agents et notamment des plus précaires.

Alors que le ministre des Armées annonce la possibilité de recourir à des réquisitions d'industries privées, le ministère quant à lui poursuit sa transformation ou plutôt celle de ses établissements industriels et de soutien.

L'arrêté de transformation présenté chaque année annonce son lot de postes supprimés, transformés ou modifiés. Peu importe le nom, la finalité reste la même, les restructurations se poursuivent bien au sein de notre ministère.

C'est le cas au SID pour lequel la LPM prévoit une augmentation de charge de 30% avec une augmentation du nombre de postes insuffisante pour absorber cette charge.

La direction centrale du SID poursuit la suppression des postes de régie, favorisant sa logique d'externalisation des fonctions techniques.

Les présentations faites de la nouvelle organisation sont dignes de ce que font les cabinets conseils : changement de nom, de logo, des séminaires, des plans de professionnalisation, de recrutement, des bilans de compétence tout en trouvant une référence ironique aux équipes de Koh Lanta.

Quand on sait comment se termine l'émission, il y a des références qu'il vaut mieux éviter. La **CGT** dénonce le sacrifice continu des emplois techniques au profit d'externalisation à des entreprises privées et combat toute suppression de poste.

Idem à la DIRISI avec la création prochaine du commissariat du numérique de la défense par le regroupement de plusieurs directions avec, là aussi, un changement de nom, des regroupements physiques et par conséquent de la mobilité.

Surtout, la **CGT** dénonce les nouvelles suppressions de postes qui se profilent, une cinquantaine pour la DIRISI.

Cette réorganisation va plus loin, elle prévoit rapidement de privilégier les activités en fonction de leur valeur ajoutée au détriment de celles qui en ont le moins.

La fusion des ENSTA Bretagne et Paris de janvier 2025 ne reçoit pas l'adhésion des personnels. En témoignent les mobilisations des personnels sur le site de l'ENSTA Bretagne, inquiets des conséquences de cette fusion pour leur établissement et pour laquelle ils attendent un soutien concret de la tutelle DGA.

Au SCA, là aussi les changements de nom interpellent, quel est l'objectif de passer de GSBDD en GSC et quelles conséquences pour les personnels ?

La **CGT** milite pour la réinternalisation de la filière RH dans les établissements afin de remettre de la proximité et donc de l'humain au cœur de cette activité mais pas à n'importe quel prix.

L'expérimentation actuelle est loin de bien se passer, une pression malsaine est exercée sur les personnels pour qu'ils acceptent sans garantie les postes proposés. Pour la **CGT** cette manœuvre doit s'effectuer avec des effectifs supplémentaires.

La **CGT** revendique le recrutement de personnels titulaires dans cette filière, des formations nécessaires et des mesures de fidélisation afin de conserver les compétences.

Alors oui, nous parlons toujours de fidélisation et d'attractivité mais dans les faits, comment trouver sa place de civil de la défense lorsque nous sommes continuellement dans la crainte de voir son poste transformé, pire supprimé, de voir sa direction réorganisée, de subir une rigueur salariale de plus d'une décennie, de ne bénéficier d'aucune évolution professionnelle ?

Le séminaire organisé fin mars à Tours, 1 an après le discours sur la fidélisation 360 qui a fait la part belle aux militaires, n'est pas de nature à nous rassurer, nous, personnels civils qui ne méritons pas la fidélisation.

A l'ordre du jour de ce CSA ministériel, il est prévu 2 points de communication.

Il s'agit de l'agenda social 2025-2026, la **CGT** revendique que le ministère se dote de moyens conséquents pour que les 4 grandes thématiques définies soient sources d'évolution sociale pour les personnels et non pas de mesurètes à coût 0 ni de nouvelles mesures de restrictions.

La **CGT** insiste sur le sujet du toilettage du décret ASCAA, déjà inscrit dans les agendas sociaux des années précédentes mais dont la référence reste l'arrêté du 21 avril 2006 avec des appellations de directions qui n'existent plus.

Sur ce sujet, la **CGT** revendique qu'une réflexion soit menée pour l'intégration de nouvelles professions et certains sites dont celui de la BAN de Lann Bihoué ou les personnels intervenants sur des ATL2 ont été exposés et ont reçu des fiches d'exposition. La reconnaissance doit aussi se faire par leur intégration dans le décret même si la priorité est bien de les exclure toute exposition à cette fibre meurtrière.

S'agissant des élections professionnelles 2026, la **CGT** le rappelle d'emblée, elle n'est pas favorable au vote électronique. D'ailleurs nous avons pu le mesurer lors des élections de 2022, même si le ministère reste celui dans lequel le vote des personnels atteint un fort pourcentage, il n'en demeure pas moins que ce changement de modalité de vote a une grande part de responsabilité dans l'écart négatif de 8% entre 2018 et 2022.

Ces modalités de vote créent une vraie fracture numérique et une attention particulière devra être portée vis-à-vis de certaines populations et de certains statuts.

Si les ouvriers de l'état sont les personnels ayant le plus voté, les contractuels sont ceux qui ont le moins voté.

La **CGT** constate que l'embauche à statut contribue énormément à l'implication, à l'investissement des agents dans leur emploi au quotidien mais aussi dans la vie de leur ministère et donc à l'élection de leurs représentants dans les instances.

Nous venons de prendre acte de la parution des taux d'avancement ouvrier avec un trimestre de retard par rapport aux campagnes précédentes donnant lieu à des mobilisations au sein des AIA. Ces taux sont indignes de l'investissement des personnels à statut ouvrier et de la reconnaissance du travail accompli.

Maintenir des taux à ce niveau avec un effectif en constante diminution est un signal sans ambiguïté du ministère et de la Fonction Publique : les personnels seront de moins en moins nombreux à bénéficier d'un véritable déroulement de carrière.

La **CGT** le rappelle, créer des groupes sommitaux, mettre en place des passerelles, faire évoluer des professions communes en professions prolongées n'ont de sens que si elles s'accompagnent de droits permettant aux personnels d'y accéder.

C'est loin d'être le cas encore cette année et ceci après la promesse d'avancement supplémentaire au 2ème semestre 2024 pour l'accès au groupe VII que les personnels attendent toujours.

La réflexion sur la faiblesse des taux d'avancement des personnels à statut ouvrier est aussi valable pour la population de fonctionnaires dont une grande partie ne bénéficiera pas ou peu de déroulement de carrière.

Alors que la revalorisation de l'indemnité de sujétion est inscrite dans les mesures catégorielles de 2025, les personnels travaillant sur l'île du levant ne l'ont toujours pas perçu.

Enfin, le remboursement employeur pour la nouvelle mutuelle obligatoire ne se fait pas de façon identique pour les personnels en ASCAA et les actifs.

Pour les personnels en ASCAA, la mutuelle de base et les options sont payées entièrement à la mutuelle via virement ou prélèvement.

Il a été indiqué que le ministère rembourserait sur l'allocation la part employeur mais à ce jour nous constatons qu'aucun remboursement de cette part n'a été effectué.

Nous vous demandons d'y remédier au même titre que les 5 points d'indice de janvier 2024 toujours non perçus par ces mêmes personnels.

Merci de votre attention